

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 480

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 17

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« *a ter A*) Au dernier alinéa du 4 du même article, les mots : « , inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou agréées ou » sont remplacés par les mots : « ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, » ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination relatif à l'aménagement du régime fiscal des monuments historiques.